

**Le Collectif National contre les Franchises Médicales,
Le Parti communiste français,
Appellent au rassemblement**

Lundi 12 novembre 2007 À 18 heures

**Devant le Sénat, 15 Avenue de Vaugirard
Métro Saint Sulpice - RER B Luxembourg**

www.contre-les-franchises.org

Le Globule Rouge

COMMISSION SANTE — PARTI COMMUNISTE FRANCAIS

NUMERO 20 NOVEMBRE 2007

sante@pcf.fr - 01 40 40 12 78

EDITO

La poursuite du débat parlementaire sur le PLFSS 2008 avec la lecture au Sénat, se fait dans un climat de lutte important.

La mobilisation victorieuse des internes contre le déconventionnement des jeunes médecins a été salubre. Elle a montré leur refus d'être instrumentalisé en étant envoyé dans les zones où les établissements de proximité ont été fermés au mépris de l'avis des populations.

Nos propositions sur l'égalité des territoires seront au cœur de l'initiative que la commission Santé prend en partenariat avec l'ANECR pour fin janvier. Nous porterons le concept de l'excellence dans la proximité pour toute la population. Ce sera un temps de réflexion et de propositions dans le cadre de la campagne des élections municipales et cantonales de mars 2008. Ce sera aussi une partie de notre contribution dans le cadre des États Généraux de la Santé an-

noncés par la ministre. L'opposition aux franchises va connaître de nouveaux temps forts. Le débat au Sénat mais aussi des multiples initiatives décentralisées sont prévues dans ce mois de novembre. Les franchises restent très impopulaires. Cette mesure doit être retirée.

L'avis de dérèglementation tout azimut contenu dans le discours du Président de la République à Bordeaux concernant l'hôpital et la santé soulève de l'indignation dans les personnels concernés. Les communistes seront au cœur des réactions qui ne manqueront pas de se construire, l'hôpital de demain n'a rien à gagner dans cet engrenage libéral.

Oppositions aux franchises médicales, propositions pour une véritable égalité du droit à la santé dans les territoires, sont autant d'axes pour un autre type de société que nous voulons construire.

Jean-Luc GIBELIN.



**REFUSONS LA TAXE
SUR LES MALADES!**

A l'Assemblée Nationale, la droite a voté les franchises médicales. Mobilisons-nous pour que le Sénat revienne sur ce vote lors du débat qui s'ouvrira le 12 novembre.

La politique du bouc-émissaire.

« Il existe pour chaque problème complexe une solution simple, directe... et fausse », écrivait l'humoriste américain H.L.Mencken. En ces temps de sarkozysme à courte vue, la maxime peut servir. Ainsi de la récente « victoire » des internes concernant la liberté d'installation. Une majorité d'ex ou futurs patients se dira qu'encore une fois, le corps médical exagère, imaginant avoir à faire à la réaction corporatiste de jeunes nantis ingrats qui, leurs études une fois payées par la collectivité, rêvent de se délocaliser en masse sur la Côte d'Azur pour y faire tourner la planche à billets, plutôt que d'aller secourir les déshérités et les malades au fin fond des Ardennes. La réalité est plus complexe, et la proposition initiale de Roselyne Bachelot dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de refuser le conventionnement des médecins s'ils ne s'installent pas dans des zones déficitaires, est l'aboutissement logique d'une politique désastreuse menée en dépit du bon sens depuis plus de vingt ans.

Chacun aura fait la constatation d'une diminution du nombre de médecins et d'infirmiers, du délai grandissant pour obtenir une consultation, même dans les zones apparemment encore bien pourvues en personnel soignant. Le numerus clausus, limitant le nombre d'étudiants réussissant à passer l'écueil de la première année de médecine, a été instauré et aggravé pour des raisons purement économiques : chaque médecin installé étant alors considéré comme une bactérie ou un virus dont la seule apparition dans un bassin de population antérieurement sain suffisait à générer des dépenses de santé supplémentaires pour assurer sa survie. Il fallait agir sur l'offre, pour diminuer la demande.

Portée à son comble, cette mesure obtient aujourd'hui le résultat escompté : les générations du baby-boom, diplômées vers 1968, arrivent en fin de carrière...

75.000 médecins vont prendre leur retraite dans les dix ans à venir et seuls 30.000 nouveaux arrivants seront disponibles pour les remplacer.

De prétendues « mesures incitatives » à l'installation en milieu rural, dont la Ministre est censée aujourd'hui constater l'échec, n'ont en fait jamais



même été mises en place. Et la politique coercitive envisagée était surtout une manière, une fois encore, pour l'État, de se désengager du problème de la désertification du territoire rural, de refuser de mettre en place une vraie politique d'aménagement du territoire, qui consisterait à renforcer la présence des services publics, des services au public, pour l'ensemble de nos concitoyens, quand l'heure est au démantèlement de l'État et de ses prérogatives, et au basculement vers le privé : « La réforme de l'État supposera que chacun d'entre vous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'État sur son territoire » claironne François Fillon mi-October 2007. Et les jeunes médecins, seulement munis de leur stéthoscope, devraient s'installer seuls là où l'État ferme hôpitaux et maternités, crèches et écoles ? Ou être désignés comme des boucs-émissaires, alors qu'ils demandent avant tout la création de maisons médicales afin de ne pas exercer dans des conditions d'un autre âge ?

La menace de déconventionnement des jeunes médecins, dans un contexte de baisse démographique programmée, avait deux buts : passer sous silence le désengagement de l'État, et ouvrir un peu plus le champ aux assurances privées,

trop contentes de voir se rapprocher le jackpot à portée de main.

Christian Lehmann,
Médecin généraliste et écrivain

Franchises médicales et victimes du travail

La FNATH et l'ANDEVA dénoncent l'absence d'un véritable débat et saisissent le Président de la République

Depuis la manifestation du 13 octobre, la FNATH et l'ANDEVA n'ont reçu aucune justification officielle de la position du gouvernement visant à appliquer les franchises médicales aux victimes du travail et par conséquent à remettre en cause la réparation de leurs préjudices.

Lors du débat à l'Assemblée Nationale, tous les amendements proposant de supprimer ces franchises ou d'en étendre les exonérations ont été rejetés sans véritable réponse argumentée de la

part du gouvernement. Tel est le cas notamment de celui visant à exonérer les victimes du travail, qui bénéficient de la gratuité des soins liés à leur accident ou à leur maladie professionnelle au titre de la réparation de leurs préjudices.

Le gouvernement n'a visiblement pas souhaité expliquer pourquoi il considère légitime que les victimes du travail payent de leur propre poche les soins résultant de leurs préjudices, imputables souvent à une mauvaise prévention ou à une non application des textes relatifs à la sécurité au travail !

Tout en espérant que le débat au Sénat permette d'évoluer sur

cette question, la FNATH et l'ANDEVA viennent d'écrire officiellement au Président de la République. Le silence du gouvernement sur cette question - y compris devant les députés - est compris par nos adhérents comme un mépris de leur situation, en contradiction avec les engagements du Président de la République de valoriser le travail et d'encourager la « France qui se lève tôt », qui se verra donc contraint de financer elle-même la réparation d'un préjudice.

Nos deux organisations demandent qu'un véritable débat puisse enfin s'engager sur cette question avant l'examen par le Sénat du PLFSS.

Les Sénateurs communistes, républicains et citoyens continuent la lutte contre les franchises. Ils avanceront des propositions alternatives pour une sécu solidaire !

Si les franchises médicales ne sont pas - loin de là - le seul mauvais coup de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, elles sont emblématiques d'un choix de société clairement affirmé par Nicolas Karkozy : prendre encore aux pauvres pour donner aux riches !

Et mon propos n'est pas simpliste : je n'ai jamais vu énoncer avec un tel cynisme des mesures dramatiques pour les familles modestes, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées... les

malades frappés d'une double peine tandis que des milliards de nouvelles largesses fiscales sont consentis aux plus nantis !

Un malade du cancer retraité m'a écrit sa détresse : pour être dialysé trois fois par semaine, il lui en coûtera désormais 3 fois 2 euros de transport en véhicule sanitaire en plus des autres franchises, avec une petite retraite qui augmentera royalement de 1,1 % ! Et que dire des malades d'Alzheimer qui subissent une véritable escroquerie : taxés par les franchises justement censées permettre de lutter contre leur maladie !



A partir du 12 novembre, au Sénat, mes collègues du groupe "communiste, républicain et citoyen" et moi-même dénoncerons haut et fort un projet de loi de financement de la sécurité sociale inacceptable qui démantèle la Sécurité sociale pour le plus grand profit des assureurs privés, étrangle encore un peu plus l'hôpital public, ... consacre la fin de la solidarité intergénérationnelle et de la solidarité entre malades et bien-portants.

Guy Fischer
Sénateur

La coordination de défense des hôpitaux veut un moratoire

La coordination de défense des hôpitaux de proximité (80 comités dans l'Hexagone) réunie les 27 et 28 octobre à Ivry, tout près de l'hôpital et de la maternité Jean Rostand dont la fermeture est programmée en 2008, demande un moratoire sur les restructurations.

28 comités à Ivry, ainsi que des représentants de syndicats, de partis politiques et d'autres Associations, notamment la Convergence des Collectifs de Défense et de Promotion des Services Publics.

Il y avait donc près d'une centaine de délégués. Le débat du soir s'est ouvert au public et a compté plus de 200 présents, en plus des organisateurs. Elle dénonce l'aggravation de la situation qui se traduit par des décisions de plus en plus brutales de fermetures d'établissements et des services. Outre que ces hôpitaux jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire, peuvent permettre une meilleure politique de prévention, leur présence est aussi un facteur qui favorise l'installation de médecins généralistes et donc aide à lutter contre la désertification médicale.

La CN se positionne **pour la défense prioritaire du service public, et d'un aménagement équitable du territoire, dans le cadre national.** La santé (au sens large - prévention, environnement, soins, convalescence...) doit dépendre d'une politique nationale, égale pour toutes et tous et partout avec la même possibilité d'accès aux meilleurs soins : un même cadre, des mêmes règles, des personnels de santé uniformément répartis sur tout le territoire...

La coordination va pouvoir défendre ses arguments le 27 novembre prochain à l'Assemblée nationale puisque une table ronde sur les hôpitaux de proximité va s'y tenir sur invitation du député de la Nièvre, Christian Paul, et en présence de parlementaires de toutes formations.

Michel Katchadourian.

Communiqué

Le collectif des jeunes médecins contre les franchises a émergé du mouvement de grève des internes s'opposant au conventionnement sélectif.

Le collectif a pour ambition d'articuler la logique solidaire et sociale du mouvement en prenant une position claire sur le plan de financement de la Sécurité Sociale 2008 (PLFSS).

Il s'oppose aux franchises médicales (qui sont un outil supplémentaire vers le déremboursement total des soins), à la tarification à l'activité (et sa gestion comptable et déshumanisée de l'hôpital) ainsi qu'au conventionnement sélectif des médecins.

Il se prononce pour une défense du service publique et pour un accès à la santé égalitaire allié à une médecine solidaire.

Les rendez-vous de luttes, grèves et manifestations commencent à se préciser pour les semaines à venir

14 novembre

✓ Appels unitaires SNCF, IEG, RATP

20 novembre

✓ Appels unitaires Fonction Publique, Poste, Télécom, Construction, Éducation Nationale

✓ L'UNEF appelle à la manifestation et fait du 20 une journée d'action dans les Universités

22 novembre

✓ Appel unitaire au Crédit Lyonnais

29 novembre

✓ Appel unitaire dans la Magistrature

Ces appels se situent dans la suite des actions des 13 et 18 octobre, mais également dans une période revendicative riche, avec des conflits tels : Air France, Pêcheurs, Étudiants, régularisation des Sans Papiers, etc.